



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT / MODIFICATION DE L'INVITATION

RETURN BIDS TO / RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Director Services Contracting 3 (D Svcs C 3) / Direction
des contrats de service 3 (DC Svc 3)

Attention: Joanne Dubeau

By e-mail to / Par courriel :

Joanne.Dubeau@forces.gc.ca

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

Comments – Commentaires

Title / Titre Réfrigérateurs de pharmacie	
Solicitation No. / N° de l'invitation W6369-23-A083	Amendment No. / N° de la modification 002
Date of Amendment / Date de la modification 01 décembre 2023	
Address Enquiries to / Adresser toutes questions à: Att: Joanne Dubeau Department of National Defence Director Services Contracting (D Svcs C 3) 101 Colonel By Drive Ottawa, Ontario K1A 0K2 Email: joanne.dubeau@forces.gc.ca	
Telephone No. / N° de telephone	FAX No. / N° de fax
Destination Department of National Defence Central Medical Equipment Depot 105 Montgomery Rd, Bldg: BB-104A Garrison Petawawa Petawawa ON K8H 2X3	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et

Solicitation Closes / L'invitation prend fin:
At / à:
02:00 PM Heure d'été de l'est (EDT)
On / le:
11 décembre 2023

Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name – Nom _____	Title – Titre _____
Signature _____	Date _____



LA MODIFICATION 2 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMÉRO W6369-23-A083 VISE :

1. Modifier le CTO 5.1 à la page 20/44.
2. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.1.6 Caractéristiques internes à la page 36/44.
3. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.1.7 Données techniques à la page 36/44.
4. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.2.5 Caractéristiques internes à la page 37/44.
5. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.2.6 Données techniques à la page 37/44.
6. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.3.5 Caractéristiques internes à la page 39/44.
7. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.3.6 Données techniques à la page 39/44.
8. Prolonger la date de clôture de l'appel d'offres d'une (1) semaine, du 04 décembre 2023 au 11 décembre 2023.

L'INVITATION À SOUMISSIONNER NUMÉRO W6369-23-A083 EST MODIFIÉE COMME SUIT:

1. Modifier le CTO 5.1 à la page 20/44

SUPPRIMER le CTO 5.1 à la page 20/44 dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :

CTO 5.1	<p>Le soumissionnaire doit fournir le catalogue de produits, le manuel ou la brochure de son entreprise pour démontrer que ses réfrigérateurs de pharmacie à double porte, à porte simple et sous le comptoir proposés sont conformes aux spécifications suivantes :</p> <p>Doit avoir une plage de température allant de deux degré Celsius (2 °C) à huit degrés Celsius (8 °C), avec une température pré-réglée à quatre degrés Celsius (4 °C) ou cinq degrés Celsius (5 °C).</p>
----------------	---

2. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.1.6 Caractéristiques internes à la page 36/44.

SUPPRIMER le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.1.6 Caractéristiques internes à la page 36/44 dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :

4.1.6	Caractéristiques internes	<p>Afficher la température du réfrigérateur au moyen d'un dispositif numérique ou d'un enregistreur graphique électronique installé en usine de sept (7) jours avec batterie de secours en cas de panne de courant. La batterie de secours doit être alimentée pendant au moins deux heures.</p> <p>Comprendre des contacts d'alarme à distance.</p>
--------------	----------------------------------	--



3. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.1.7 Données techniques à la page 36/44

SUPPRIMER le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.1.7 Données techniques à la page 36/44 dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :

4.1.7	Données techniques	Avoir une plage de température interne allant de deux degré Celsius (2 °C) à huit degrés Celsius (8 °C) avec une température pré-réglée à quatre degrés Celsius (4 °C) ou cinq degrés Celsius (5 °C).
		Pouvoir fonctionner lorsque la température ambiante est comprise entre quinze degrés Celsius (15 °C) et trente-cinq degrés Celsius (35 °C).
		Être dotés de fonctions de dégivrage automatique.
		Tous les réfrigérateurs de pharmacie à affichage numérique doivent être équipés d'un contrôleur à microprocesseur capable d'effectuer un contrôle par incréments d'un degré Celsius.
		Être équipés d'alarmes sonores et visuelles pour les conditions suivantes : a. Haute et basse température; b. Porte entrouverte; c. Panne d'électricité; d. Test d'alarme.
		Être munis d'un verrou de sécurité à clé pour les réglages de l'alimentation, de la température et de l'alarme.
		Être équipés d'une diode électroluminescente (DEL) interne qui s'allume et s'éteint automatiquement à l'ouverture et à la fermeture de la porte ou d'un interrupteur permettant à l'opérateur d'allumer ou d'éteindre la lumière.

4. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.2.5 Caractéristiques internes à la page 37/44.

SUPPRIMER le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.2.5 Caractéristiques internes à la page 37/44 dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :

4.2.5	Caractéristiques internes	Afficher la température du réfrigérateur au moyen d'un dispositif numérique ou d'un enregistreur graphique électronique installé en usine de sept (7) jours avec batterie de secours en cas de panne de courant. La batterie de secours doit être alimentée pendant au moins deux heures.
		Comprendre des contacts d'alarme à distance.

5. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.2.6 Données techniques à la page 37/44.

SUPPRIMER le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.2.6 Données techniques à la page 37/44 44 dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :



4.2.6	Données techniques	Avoir une plage de température interne allant de deux degrés Celsius (2 °C) à huit degrés Celsius (8 °C) avec une température prééglée à quatre degrés Celsius (4 °C) ou cinq degrés Celsius (5 °C).
		Pouvoir fonctionner lorsque la température ambiante est comprise entre quinze degrés Celsius (15 °C) et trente-cinq degrés Celsius (35 °C).
		Être dotés de fonctions de dégivrage automatique.
		Tous les réfrigérateurs de pharmacie à affichage numérique doivent être équipés d'un contrôleur à microprocesseur capable d'effectuer un contrôle par incréments d'un degré Celsius.
		Être équipés d'alarmes sonores et visuelles pour les conditions suivantes : a. Haute et basse température; b. Porte entrouverte; c. Panne d'électricité; d. Test d'alarme.
		Être munis d'un verrou de sécurité à clé pour les réglages de l'alimentation, de la température et de l'alarme.
		Être équipés d'une diode électroluminescente (DEL) interne qui s'allume et s'éteint automatiquement à l'ouverture et à la fermeture de la porte ou d'un interrupteur permettant à l'opérateur d'allumer ou d'éteindre la lumière.

6. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.3.5 Caractéristiques internes à la page 39/44.

SUPPRIMER le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.3.5 Caractéristiques internes à la page 39/44 dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :

4.3.5	Caractéristiques internes	Afficher la température du réfrigérateur au moyen d'un dispositif numérique ou d'un enregistreur graphique électronique installé en usine de sept (7) jours avec batterie de secours en cas de panne de courant. La batterie de secours doit être alimentée pendant au moins deux heures.
		Comprendre des contacts d'alarme à distance.



7. Modifier le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.3.6 Données techniques à la page 39/44.

SUPPRIMER le ANNEXE A – Besoin, Article: 4.3.6 Données techniques à la page 39/44 dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :

4.3.6	Données techniques	Avoir une plage de température interne allant de deux degré Celsius (2 °C) à huit degrés Celsius (8 °C) avec une température pré réglée à quatre degrés Celsius (4 °C) ou cinq degrés Celsius (5 °C).
		Pouvoir fonctionner lorsque la température ambiante est comprise entre quinze degrés Celsius (15 °C) et trente-cinq degrés Celsius (35 °C).
		Être dotés de fonctions de dégivrage automatique.
		Tous les réfrigérateurs de pharmacie à affichage numérique doivent être équipés d'un contrôleur à microprocesseur capable d'effectuer un contrôle par incréments d'un degré Celsius.
		Être équipés d'alarmes sonores et visuelles pour les conditions suivantes : a. Haute et basse température; b. Porte entrouverte; c. Panne d'électricité; d. Test d'alarme.
		Être munis d'un verrou de sécurité à clé pour les réglages de l'alimentation, de la température et de l'alarme.
		Être équipés d'une diode électroluminescente (DEL) interne qui s'allume et s'éteint automatiquement à l'ouverture et à la fermeture de la porte ou d'un interrupteur permettant à l'opérateur d'allumer ou d'éteindre la lumière.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.